

**BASSIN
CARTE
GRISE**

 **Habilité
& agréé** 

Point Service

CARTE GRISE

IMMATRICULATION D'UN VEHICULE ETRANGER

Justificatifs à fournir :

- la photocopie du permis de conduire du titulaire du véhicule et la photocopie de la carte d'identité du titulaire ou la photocopie du KBIS de moins de 3 mois pour les sociétés
- le mandat pour effectuer les formalités d'immatriculation auprès du ministre de l'intérieur
- la photocopie du justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - justificatif de vente ou de propriété du véhicule (le certificat de cession du véhicule, facture d'achat...)
- la demande d'immatriculation remplie, datée et signée (demande d'immatriculation n°13749 pour les véhicules neufs)
- le certificat d'immatriculation étranger ou pièces équivalentes permettant de justifier les caractéristiques techniques et la propriété du véhicule (carte grise actuelle)
- le certificat d'immatriculation étranger ou pièce équivalente justifiant les caractéristiques techniques du véhicule
- la photocopie du contrôle technique datant de moins de 6 mois (le jour où vous venez faire votre carte grise si votre véhicule a plus de 4 ans)
 - le justificatif fiscal (si véhicule acquis à l'étranger)
 - la photocopie de l'attestation d'assurance du véhicule

MODALITES DE PAIEMENT

**Carte bleue pour le règlement de votre carte grise
+ 80 € en chèque ou espèces pour les frais d'émission et de gestion**

BASSIN CARTE GRISE - 28 PLACE DE L'EGLISE, 33740 ARES

Centre agréé par la préfecture de Gironde -Habilitation n°32249 / Agrément n°36194